



Facture abusive intervention artisan plombier

Par **ferryyvan**, le **26/11/2010** à **10:50**

Bonjour,
un plombier est intervenu chez moi pour réparation d'une fuite sur un ballon d'eau chaude, après avoir changé le groupe de sécurité sans succès il me conseille de changer le ballon ce que je refuse
je fais donc venir un autre plombier qui lui règle le problème (changement détendeur) et qui me précise que le changement du groupe de sécurité était inutile
le premier plombier m'envoie une facture, dois-je la payer ? un artisan n'est-il pas soumis à une obligation de résultat pour exiger le paiement d'une facture ?
merci d'avance

Par **mimi493**, le **26/11/2010** à **15:54**

L'artisan est soumis à une obligation
- de fournir un devis si la somme est de plus de 150 euros
- de faire signer un ordre de réparation

Par **ferryyvan**, le **26/11/2010** à **16:40**

merci pour votre réponse rapide
amicalement

Par **cenkinze**, le **05/01/2011** à **18:27**

Bonjour,

je suis journaliste à M6 et prépare actuellement un reportage consacré au métier de plombier.
Où en êtes vous de vos soucis avec cet artisan indélicat?

Pourriez vous me rappeler dès que possible au 06 43 13 93 64. Merci